



Jeudi 9 juin 2022

## **Installation du Comité de pilotage plan de prévention du mal-être en agriculture**

**Présentée par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation le 23 novembre 2021, la feuille de route de la prévention du mal-être et pour l'accompagnement des agriculteurs en difficulté est une priorité pour les pouvoirs publics qui souhaitent la voir se déployer au service du monde agricole, sous l'égide des préfets de département.**

Compte-tenu de ses missions de guichet unique de la protection sociale du monde agricole et de sa capacité à couvrir les populations des exploitants mais aussi des salariés agricoles, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) des Bouches-du-Rhône a souhaité se positionner, avec l'aval de ses partenaires, comme entité coordinatrice du Comité de pilotage de ce programme.

L'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficultés économiques, sociales et techniques constituent un enjeu qui doit être partagé par tous les acteurs du monde agricole. Ainsi, le comité de pilotage a été installé par Christophe Mirmand, préfet des Bouches-du-Rhône, lors d'une réunion de tous les partenaires jeudi 9 juin en préfecture, permettant ainsi de débiter les travaux.

Ont participé à cette première rencontre : les services de l'État, les représentants du Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, l'ARS, des associations d'aides et d'accompagnement, les syndicats agricoles et de salariés, des organismes de financement...

Soit près de 30 organismes qui ont accepté de s'investir dans ce projet de lutte contre le mal-être agricole.

Via ce Comité plénier, il s'agira de bâtir un plan d'actions permettant de prévenir les situations de mal-être, de travailler sur les déterminants économiques, sociaux et humains touchant à la santé mentale de la population agricole, et de mieux coordonner les différents acteurs. Un Comité technique aura pour tâche de repérer de manière précise les exploitants et salariés agricoles concernés, pour identifier les problèmes rencontrés et les accompagner vers les solutions les plus adaptées à leur situation, en s'appuyant sur les dispositifs existants mais mal connus et insuffisamment coordonnés.

Le programme se décline ainsi sur plusieurs axes opérationnels :

- mieux connaître
- mieux prévenir
- mieux repérer et orienter
- mieux accompagner et prendre en charge

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)